

Communauté de Communes du Trièves

Avignonnet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2025/79B

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 19 mai, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à SAINT MARTIN DE CLELLES (38930), sous la présidence de Jérôme FAUCONNIER.

Membres en exercice : 41 titulaires

Date de Convocation : 13 mai 2025

Présents : Jérôme FAUCONNIER, Alain ROCHE, Didier PEYBERNES, Fanny LACROIX, Vincent BLANCHARD, Rémi GOUBE, Marie-Pierre DRAIN, Sabine CAMPREDON, Danielle MONTAGNON, Gilles BARBE, Françoise STREIT, Claude DIDIER, Jean-Louis GOUTEL, Eric FURMANCZAK, Caroline FIORUCCI, Sébastien BESNARD, Véronique MENEGUIN CAPRIO, Aymeric FAIVRE, Uta IHLE, Robert CUCHET, Yannick FAURE, Christophe DRURE, Alain VIDON, Eric BERNARD, Marc GIRAUD, Hélène ROSSI, Claude GIRARD, Béatrice VIAL, Christian ROUX, Pierrick BONENFANT, Anne-Marie FITOUSSI.

Suppléants avec voix délibérative : DUMAS Gilles (pouvoir de Joël ZOPPE du 14 mai 2025)

Suppléants sans voix délibérative : François GABORIT - Jean-Luc GRANIER

Pouvoirs : Eric VALLIER à Alain VIDON (pouvoir du 16/05/2025) - Patrick MARTINELLO à Marie-Pierre DRAIN (pouvoir du 19 mai 2025) - David PICCARRETA à Gilles CLERET (pouvoir du 14 mai 2025)

Excusés : Pierre SUZZARINI et Marc ROCHAS

Votants : 35 Abstention : 2 Hélène Rossi, Danielle Montagnon

Contre : 3 Claude Didier, Uta Ihle, Robert Cuchet

Pour : 30

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE ISERE TOURISME ET LA CCT « ENQUETE FLUX VISION TOURISME »

Dans le cadre de l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données statistiques du tourisme et du développement du niveau d'expertise de son Observatoire, Isère Attractivité utilise une technologie d'enquête quantitative, fondée sur l'exploitation de la téléphonie mobile. Développée par Orange Business Service et nommée Flux Vision Tourisme, cette technologie permet d'obtenir une très bonne quantité et précision de données :

- Quantification de la fréquentation touristique d'un territoire, d'un site ou d'un événement
- Segmentation entre résidents, touristes et excursionnistes, Français ou étrangers
- Connaissance de l'origine des clientèles françaises et étrangères
- Connaissance de la mobilité des visiteurs (lieu de résidence, lieu de visite)

Une convention est conclue depuis le 1^{er} janvier 2019 et a été renouvelée à 2 reprises. Il est proposé de la renouveler de nouveau pour les années 2025-2026.

Dans le cadre de ce projet, Isère Tourisme met les compétences, le savoir-faire et les outils méthodologiques de son observatoire à la disposition du territoire partenaire pour des données globales sur l'ensemble du Trièves.

Le territoire partenaire s'engage à verser 2 200 € par an au titre du financement des données.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention relative à l'enquête Flux Vision Tourisme pour les années 2025-2026
- **APPROUVE** le coût annuel de 2 200 €
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des présentes.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 19 mai 2025

Le Président

Jérôme FAUCONNIER



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 18/06/25 et de sa publication le 18/06/25